



SCP Vétérinaire  
Vet'Santé

N° ordre : 502153 N° SIREN : 514 600 998

Dr L. Marouteix

Dr S. Babeau – Dr O. Prudhomme

Dr S. Givois – Dr MM. Auzanneau



Des professionnels  
au service de vos  
animaux

Clinique Vétérinaire  
du Champ de Leguillon  
15, route de Sommières  
86350 CHÂTEAU GARNIER  
Tél : 05 49 87 80 23  
chateau.garnier@vetsante.fr

Tél : 05 49 87 80 23 Fax : 05 49 87 28  
32  
chateau.garnier@vetsante.fr

Clinique Vétérinaire  
des Petits Prés de Valence  
3, place Pierre et Marie Curie  
COUHE 86700 VALENCE EN POITOU

Tél : 05 49 59 20 40  
couhe@vetsante.fr

Clinique Vétérinaire  
du Patis de Fayolle  
1, route de Niort  
86400 SAVIGNE

Tél : 05 49 97 04 93  
savigne@vetsante.fr

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

---

de l'établissement de soins de la SCP Vétérinaire Vet'Santé, dénommé :

## **CLINIQUE DU PATIS DE FAYOLLE, 1 Route de Niort, 86400 SAVIGNE**

*Les présentes conditions sont consultables dans notre établissement, elles peuvent vous être remises sur demande en format papier ou par mail sur simple demande.*

*Tout acte, effectué sur un patient, dans notre établissement, est soumis aux conditions générales de fonctionnement suivantes, que le client propriétaire ou détenteur du patient déclare accepter expressément.*



### 1) Identification de l'établissement de soins

Notre établissement, Clinique Vétérinaire du Pâtis de Fayolle est une des trois structures de la SCP vétérinaire Vet'Santé qui comporte 3 sites, sis respectivement à 86700 VALENCE EN POITOU, 86350 CHATEAU GARNIER et 86400 SAVIGNE.

Cet établissement de soins est classé « Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires, accessible par le lien suivant :

[https://www.veterinaire.fr/fileadmin/cru1562249057/user\\_upload/Ressources\\_documentaires/Cahiers\\_des\\_charges\\_ESV/Cahier-des-charges-AC-CV.pdf](https://www.veterinaire.fr/fileadmin/cru1562249057/user_upload/Ressources_documentaires/Cahiers_des_charges_ESV/Cahier-des-charges-AC-CV.pdf)

Notre adresse postale est la suivante : SCP VET'SANTE, Clinique Vétérinaire du Pâtis de Fayolle, 1 route de Niort, 86400 SAVIGNE

Notre adresse mail est : [savigne@vetsante.fr](mailto:savigne@vetsante.fr)

Notre téléphone est : 05.49.97.04.93

Notre site internet : <https://www.vet-sante.fr>

### 2) Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, le samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les consultations et les visites à domicile ont lieu sur rendez-vous. Pour les petits animaux de compagnie, les visites sont faites à domicile uniquement en cas de nécessité absolue et après notre accord.

### 3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr AUZANNEAU Marie-Madeleine, associée vétérinaire

Dr GIVOIS Sophie, associée vétérinaire

Dr DE ROOVER Pierrick, vétérinaire salarié

Dr DUMAS Emilie, vétérinaire salariée

Dr LOPEZ IBARRA Zurine, vétérinaire salariée

Dr PLAZA GONZALEZ Eduardo, vétérinaire libéral

Dr LEVASSEUR Cannelle, vétérinaire salariée

Mme AUDOUX Isabelle, ASV

Mme LEROY/FOURRIER Tiffany, ASV

Mme MOREAU Sandrine, ASV

Mme RENAUDEAU Aude, ASV

Mme FETARD Jade, ASV

Mme ANDRE Marion, ASV

Mme SEBASTIEN Laura, ASV

Ainsi que le personnel de remplacement éventuel dont la liste est disponible dans nos locaux.

#### 4) Prestations effectuées au sein de la clinique

a) animaux de compagnie :

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie osseuse (selon les pathologies et avec accord du chirurgien)
- Consultation d'ostéopathie proposée avec un intervenant extérieur (Dr BABEANU Muriel)
- Analyses laboratoires (NFS, biochimie, ionogramme...), mesure de la pression artérielle, examen microscopique
- Anesthésies générales
- Imagerie médicale : Radiographie, Echographie
- Délivrance de médicaments sur ordonnance : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur (code de la santé publique)
- Délivrance de traitement de Phytothérapie et Aromathérapie
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques
- Vente d'accessoires...

b) animaux de rente :

- Consultation de Médecine générale
- Chirurgie obstétricale.
- Chirurgie des tissus mous.
- Bilan sanitaire, rédaction des protocoles de soins, visites de suivi.
- Consultation de Médecine préventive, plan de prévention, Médecine de troupeau.
- Actes de médecine liés à l'habilitation sanitaire, après désignation en tant que vétérinaire sanitaire par le détenteur.
- Analyses biologiques, biochimiques, hématologiques, parasitologiques, analyses alimentaires.
- Délivrance des Médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Délivrance de traitement de Phytothérapie et aromathérapie
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

#### 5) Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés font l'objet d'une surveillance adaptée à leur état, nous n'assurons pas une présence permanente auprès des animaux 24h/24, mais lorsque l'état d'un hospitalisé le nécessite, nous sommes à son chevet aussi souvent et longtemps que nécessaire.

Les visites aux animaux hospitalisés auront lieu sur rendez-vous pendant les horaires d'ouverture de la clinique sauf convention particulière prévue dans un contrat de soins.

#### 6) Permanence et continuité des soins

En dehors des horaires d'ouverture de notre établissement, nous assurons la gestion des urgences 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 après contact téléphonique au : 05.49.59.20.40. Les urgences de la SCP vétérinaire Vet'Santé sont assurées à tour de rôle par les différents sites de la structure.

### **7) Espèces traitées**

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Oiseaux
- Bovins
- Ovins
- Caprins
- Porcins
- Equins

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les NAC, nous pouvons vous fournir une liste de vétérinaires qui assurent leur suivi.

### **8) Conditions tarifaires**

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans nos locaux.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du Client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le montant à régler correspond à la somme TTC des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, une facture détaillée sera délivrée conformément à la législation.

Un devis estimatif pourra être produit sur simple demande pour toute prestation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

### **9) Litiges**

En cas de litige à caractère déontologique, le Client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires.

### **10) Responsabilité Civile Professionnelle**

Notre assurance Responsabilité Civile Professionnelle est souscrite auprès de GROUPAMA ASSURANCES, Agence de Civray, 31 Place du Maréchal Leclerc, 86400 CIVRAY.

### **11) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel, RGPD**

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr vétérinaires Associés.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

La clinique vétérinaire dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers médicaux des animaux, assurer un meilleur suivi de leur santé et permettre la facturation des actes et des produits délivrés.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant auprès du personnel de la clinique vétérinaire.

Ces données ne font l'objet d'aucune cession à un tiers.

### **12) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client**

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans certains cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera, dans ce cas, le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contentions énoncées ci-dessus.

### **13) Décès de l'animal**

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet, et, si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation à ses frais, conformément à la réglementation.

Nous pouvons, dans les autres cas, assurer l'incinération plurielle ou individuelle du corps, par l'intermédiaire de la Société CREMANIMO 16 Rue du Viaduc de Garabit 86000

POITIERS. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

#### **14) Admission des animaux**

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

Lorsque la sécurité des personnes ne peut être assurée, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de tout animal particulièrement dangereux.

#### **15) Admission des animaux errants**

A défaut de connaître le détenteur de l'animal ou des animaux présentés par un tiers à l'établissement de soins vétérinaire, le vétérinaire se conformera à la législation en vigueur. En dehors de la nécessité de soulager la souffrance animale, le vétérinaire orientera la tierce personne présentant lesdits animaux vers la Mairie qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

#### **16) Modalités de règlement**

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée ou avant une chirurgie lourde.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments ou médicaments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les aliments ou médicaments entamés ne peuvent être repris.

Un paiement en 2,4 ou 6 fois est possible sous réserve d'acceptation de notre part.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.